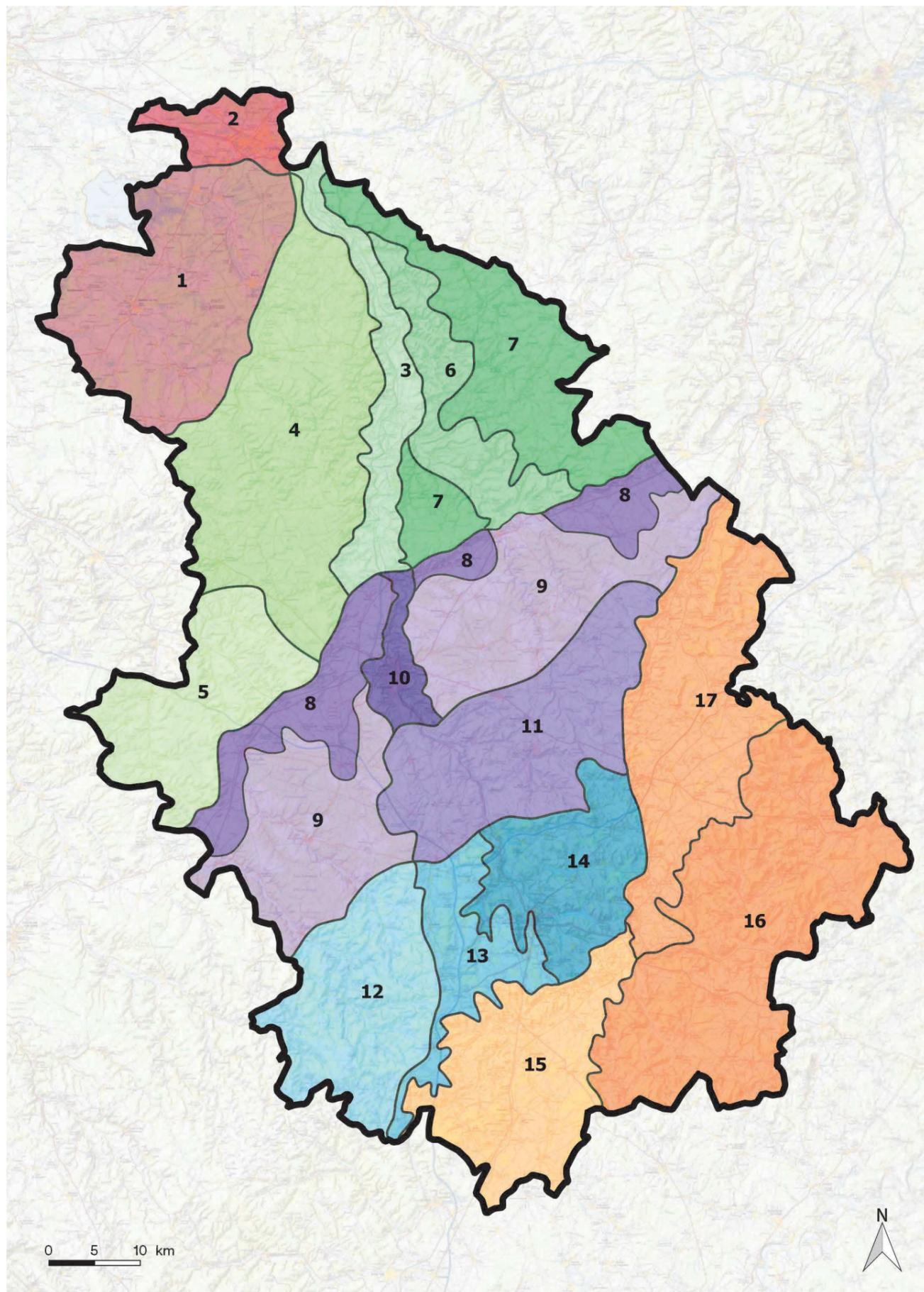


PARTIE II. FICHE ACTION PAR UNITÉ PAYSAGÈRE



A . PRÉAMBULE

Dans la suite de ce qui a été réalisé précédemment ce chapitre va s'attacher à définir la compatibilité des paysages haut marnais à accueillir le développement éolien par unité paysagère, telle qu'elles ont été définies dans le référentiel des paysages de la Haute-Marne. Cette évaluation se fait uniquement sur la base de critères paysagers (amplitude du relief, degré d'anthropisation, échelle du paysage...) et ne prend pas en compte les autres contraintes du développement éolien (aérodynamisme, contraintes militaires, radars...).

Chaque unité paysagère (UP) fait d'une «fiche action» de 4 pages comprenant :

- PAGE 1**
 - > une description morphologique basée sur l'appréciation de différents critères paysagers (relief, boisement, hydrographie, réseau routier et urbanisation)
 - > une conclusion sur la compatibilité globale de l'unité paysagère avec le développement éolien basée uniquement des critères paysagers selon la hiérarchie suivante : incompatible / faible / modérée / forte
 - À noter que deux compatibilités peuvent être attribuées à une même unité paysagère
- PAGE 2**
 - > une synthèse cartographique de la morphologie de l'UP
 - > des préconisations d'implantations - en rappelant les points de vigilance propre à l'unité paysagère - exceptées pour les unités jugées précédemment incompatible au développement de l'éolien.
- PAGE 3**
 - > un rappel du patrimoine présent sur l'unité (et en périphérie)
 - > un détail de l'appréciation du nombre de monuments historiques potentiellement visibles à l'échelle de l'unité paysagère
- PAGE 4**
 - > un rappel du contexte éolien présent sur l'unité (et en périphérie)
 - > un détail de l'angle vertical maximum visible d'une éolienne à l'échelle de l'unité paysagère

Unités paysagères de la Haute Marne

1. LA PLAINE DU DER
2. ST-DIZIER ET L'OUVERTURE SUR LE PERTHOIS
3. LA VALLÉE DE LA MARNE
4. LE VALLAGE DE LA BLAISE
5. LES VALLÉES OUVERTES DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS
6. LES PETITES VALLÉES AFFLUENTES DE LA MARNE
7. LE PLATEAU DE ROCHEFORT À SAUDRON
8. LES PLAINES DE LATRECEY À PREZ-SOUS-LAFAUCHE
9. LES PLATEAUX BOISÉS
10. CHAUMONT, ENTRE MARNE ET SUIZE
11. LES PLATEAUX ONDULÉS DE NOGENT, DE LEFFONDS À PERRUSSE
12. LA MONTAGNE D'AUBERIVE
13. LE PLATEAU DE LANGRES
14. LES COLLINES ET LACS DE LANGRES
15. LA PLAINE ET LES COLLINES DE LA VINGEANNE
16. LES COLLINES DE L'AMANCE-APANCE
17. LE BASSIGNY

Méthodologie de lecture d'une Fiche action

Localisation de l'UP

Nom de l'UP

Description de l'UP

Appréciation de la compatibilité globale avec le développement éolien au vu de critères strictement paysagers

Photographies représentatives

Bloc diagramme

PAGE 1

ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MANNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

9 LES PLATEAUX BOISÉS D'ARC-EN-BARROIS, DE LACRÊTE ET DE CHALVRAINES

LES PLATEAUX BOISÉS se composent d'une alternance de vastes forêts entrecoupées de très grandes clairières, à moins que ce soit le contraire. Ces dernières se sont surtout développées à la faveur de terrains relativement plats (ou, du moins, au relief modéré), même si cette unité paysagère compte quelques vallées (de la Suerre et du Rognon, notamment).

Ainsi, les vues sont soit fermées en milieu forestier soit ouvertes sur le plateau ou, ponctuellement, dans des vallées.

La platitude et l'immense étendue des clairières se prêtent bien à l'accueil du grand éolien tandis que les vallées sont beaucoup plus sensibles à la fois du fait de leur relief et d'une échelle beaucoup plus réduite de l'espace perçu.

APPRECIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : FORTE

RELIEF
BOISEMENTS
HYDROGRAPHIE
RESEAU ROUTIER
URBANISATION

Photo 25 : Vue vers le nord depuis les abords d'Encouveaux (© sarl Laurent Colasconi)

Photo 26 : Vue depuis la RD 1 vers Bourdon-sur-Rognon et la vallée du Rognon (© sarl Laurent Colasconi)

Photo 27 : La vaste et plane clairière du Futh-din-Méons (© sarl Laurent Colasconi)

Sources : IGN BD ALI, IGN et Corne Land Cover 2010

Synthèse cartographique de la morphologie de l'UP

Rappel des points de vigilance

Préconisations et recommandations d'implantation

PAGE 2

ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MANNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

MORPHOLOGIE

→ Axe routier structurant
● Ville/village
▬ Ligne de crête
● Belvédère
● Vallée

PRÉCONISATIONS

POINTS DE VIGILANCE

Vallées de l'Aube, l'Aujon, le Rognon et de la Suerre : **Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)**
Villages «-bottés» dans la vallée : **Risque d'effet de domination**
Nombreux secteurs forestiers : **Espace disponible contraint (pour le développement éolien)**

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

OUI

Respect de l'échelle des vallées
Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

NON

Évitement de l'effet de domination
Un recul suffisant doit également être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouette du village.

OUI

Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place
Afin de s'inscrire liablement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation des vallées et/ou des infrastructures existantes. Des alignements à front unique sont à privilégier.

Scale: 0 5 km

PAGE 3

ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MANNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

INVENTAIRE

PATRIMOINE NATUREL & BÂTI

● Haute-Maine
● Monument historique classé / inscrit
● Site classé / inscrit
● AAPP
● ZNIEFF
● Lignes départementales
● Départements limitrophes
● Monument historique classé / inscrit
● Site classé / inscrit

Site inscrit de la Vallée du Rognon
Château d'Écot-la-Combe
Eglise de Darmannes
AVAP de Châteauvillain
AVAP d'Arc-en-Barrois

ANALYSE DE LA VISIBILITÉ

● 10 km Visibles ou plus
● 8 à 9.9 km Visibles
● 6 à 7.9 km Visibles
● 4 à 5.9 km Visibles
● 2 à 3.9 km Visibles
● Buis (Corne Landcover 2010)
● Limite départementale Haute-Maine

Scale: 0 5 km

Inventaire et diagnostic du patrimoine au sein de l'UP et en périphérie

Analyse du nombre de monuments historiques potentiellement visibles

PAGE 4

ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MANNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

INVENTAIRE

→ Eolienne en cours d'implantation
→ Eolienne autorisée (au titre des ICPE)
→ Eolienne refusée
→ Eolienne construite
→ Pôles éoliens structurés
→ Pôles éoliens non structurés
→ Lignes départementales Haute-Maine

ANALYSE DE LA VISIBILITÉ

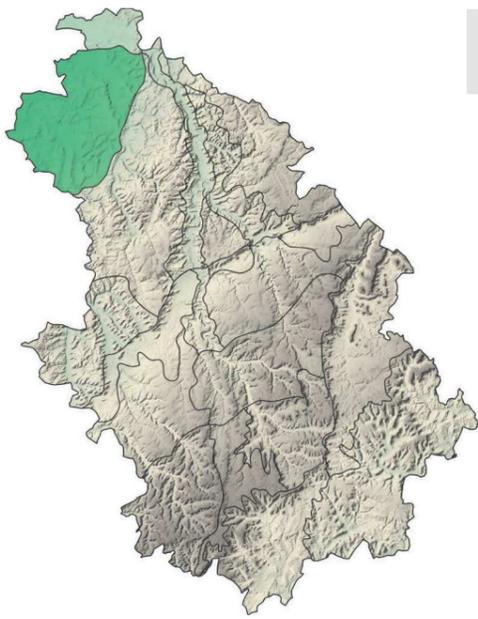
● 10° d'angle vertical visible
● 7° à 9° d'angle vertical visible
● 5° à 6° d'angle vertical visible
● 3° à 4° d'angle vertical visible
● 1° à 2° d'angle vertical visible
● Buis (Corne Landcover 2010)
● Limite départementale Haute-Maine

CONTEXTE ÉOLIEN

Scale: 0 5 km

Inventaire et diagnostic du contexte éolien au sein de l'UP et en périphérie

Analyse de la visibilité basée sur l'angle vertical maximum



1 LA CHAMPAGNE HUMIDE LA PLAINE DU DER

Il s'agit d'un territoire au relief presque imperceptible, tout juste ourlé, à l'horizon, de discrètes hauteurs boisées. L'espace agricole, composé de parcelles de très grandes dimensions, s'ouvre très largement.

Des variations sont néanmoins apportées par des dépressions humides qui accompagnent les cours d'eau et témoignent de la complexité du réseau hydrographique de l'unité paysagère. Le lac du Der-Chantecoq, plus grand lac artificiel de France, en constituant le point d'orgue avec un traitement relativement naturel de son intégration paysagère.

L'échelle de ce paysage est, presque partout, considérable et seul le bâti, par endroits, ramène à l'échelle humaine.

APPRECIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : MODÉRÉE



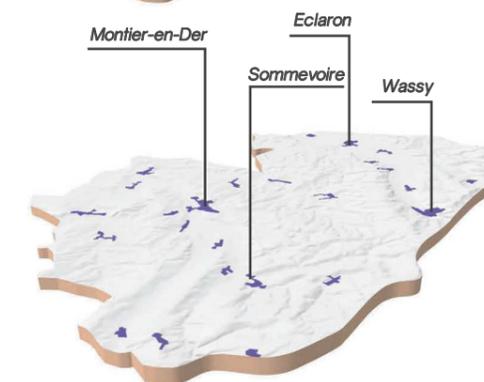
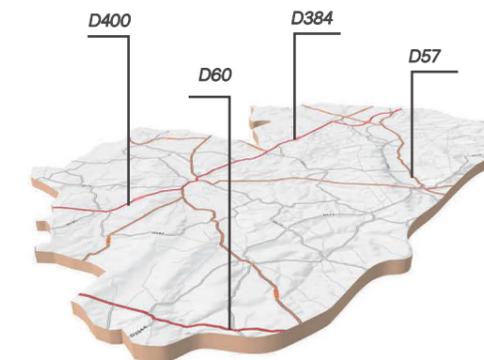
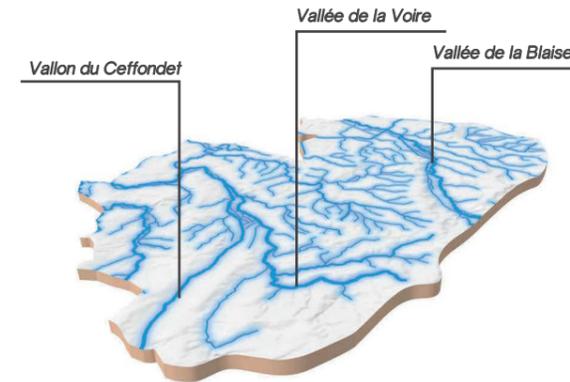
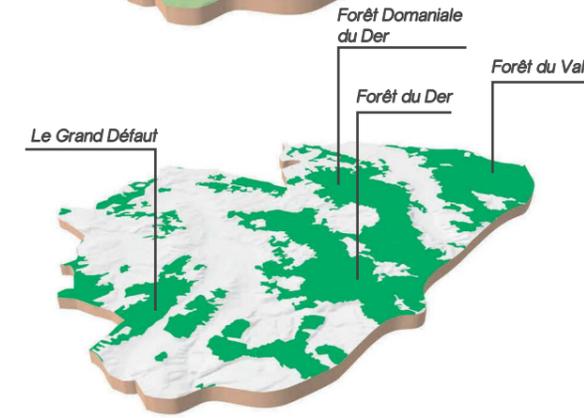
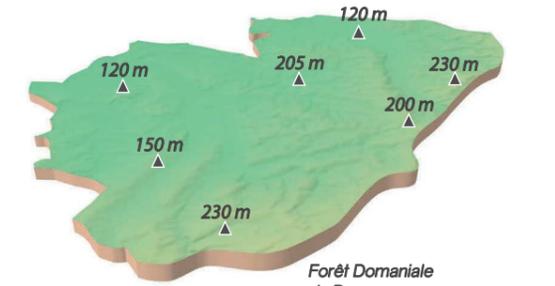
Photo 1 : Dans ce paysage extrêmement ouvert et panoramique malgré l'absence de relief,... (© agence Coûasnon)



Photo 2 : ... l'échelle de perception est très grande... (© agence Coûasnon)



Photo 3 : ... et en corrélation avec celle du parcellaire (© agence Coûasnon)



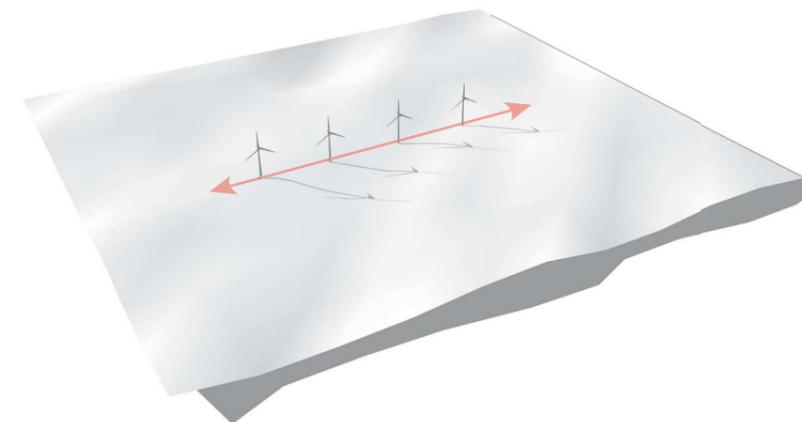
Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012



POINTS DE VIGILANCE

Le Lac du Der-Chantecoq : *Risque d'effet d'artificialisation d'un secteur «naturel» et touristique*
Les vallées de la Blaise et de la Voire : *Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)*
Nombreux secteurs forestiers : *Espace disponible contraint (pour le développement éolien)*

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

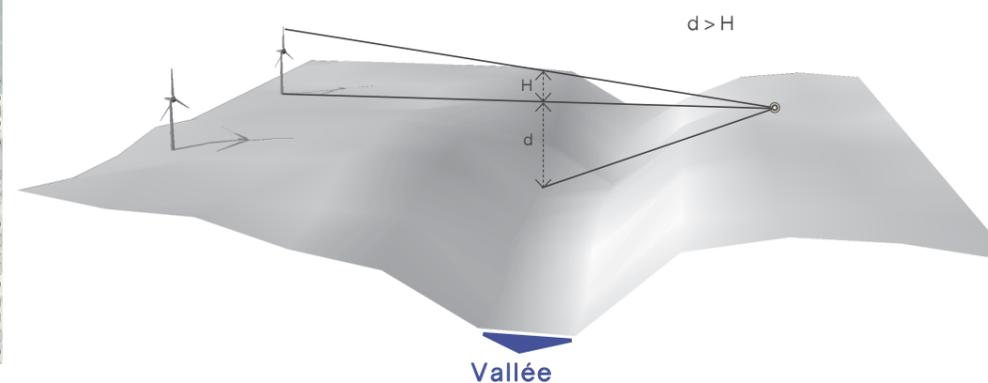
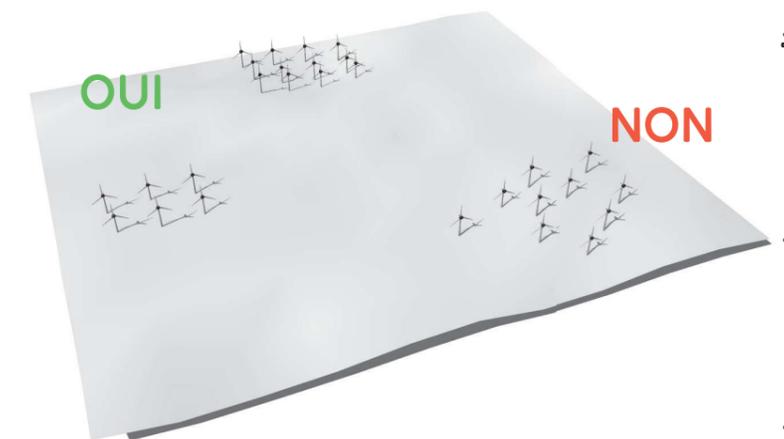


Parc de grande ampleur

L'échelle des paysages champenois impose de raisonner sur des parcs étalés, qui occupent dans le champ visuel une grande partie de la ligne d'horizon.

Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

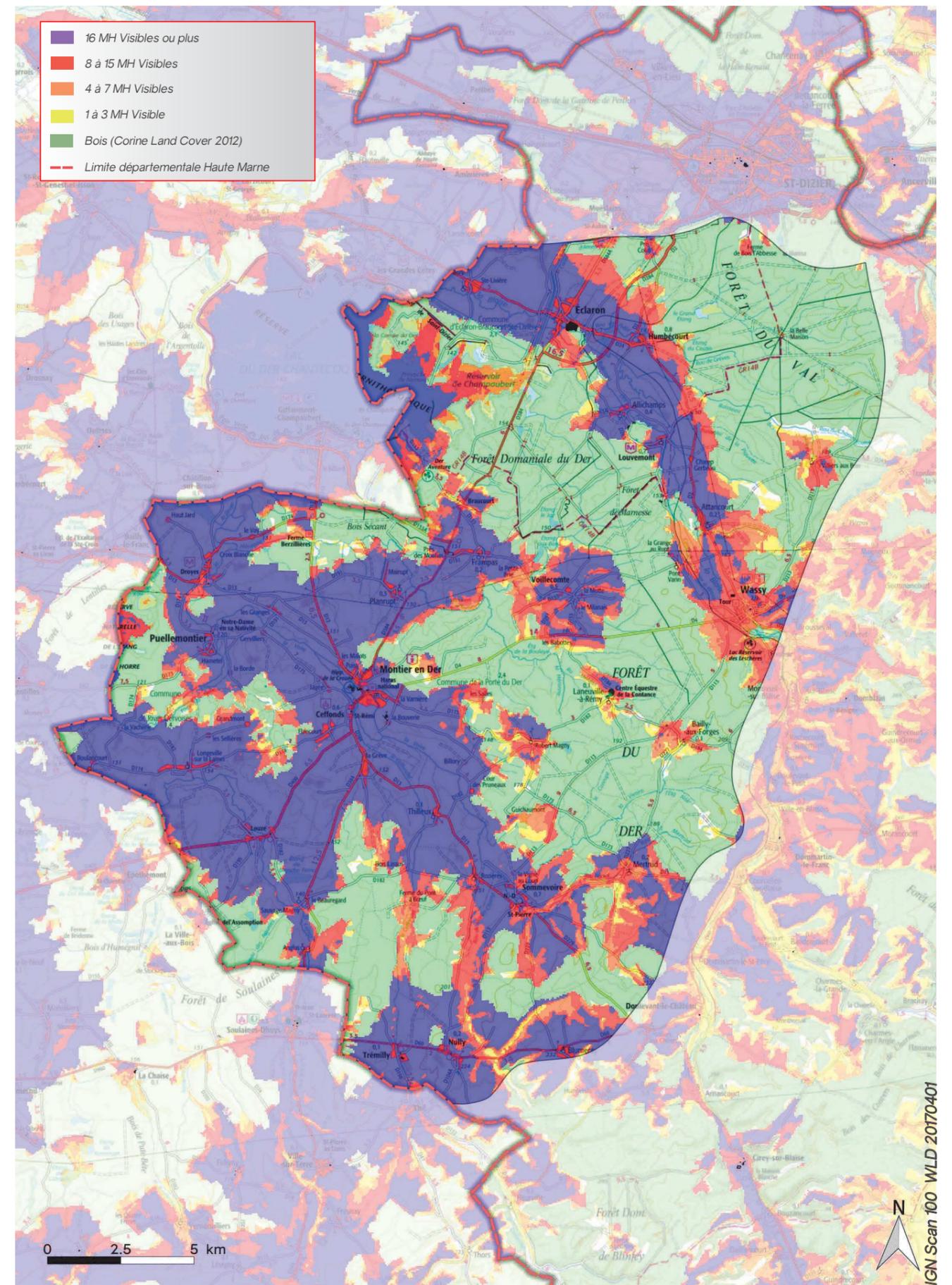
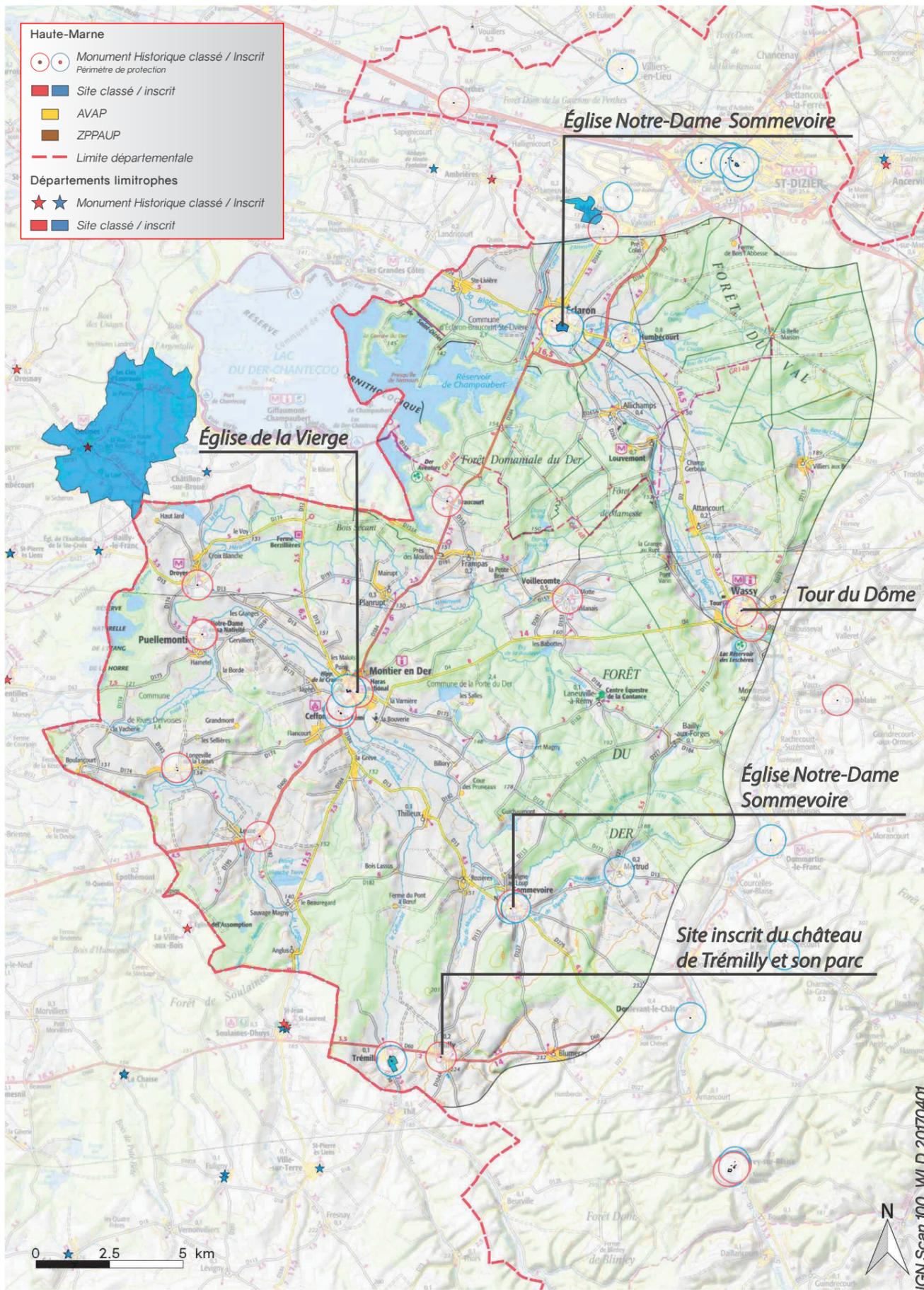
L'absence de règle d'implantation entre les parcs nuirait à la lisibilité de ces grands paysages. Il faut privilégier les parcs géométrisés (groupe ou ligne), alignés sur la trame parcellaire ou sur les lignes de force du paysage et éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes.

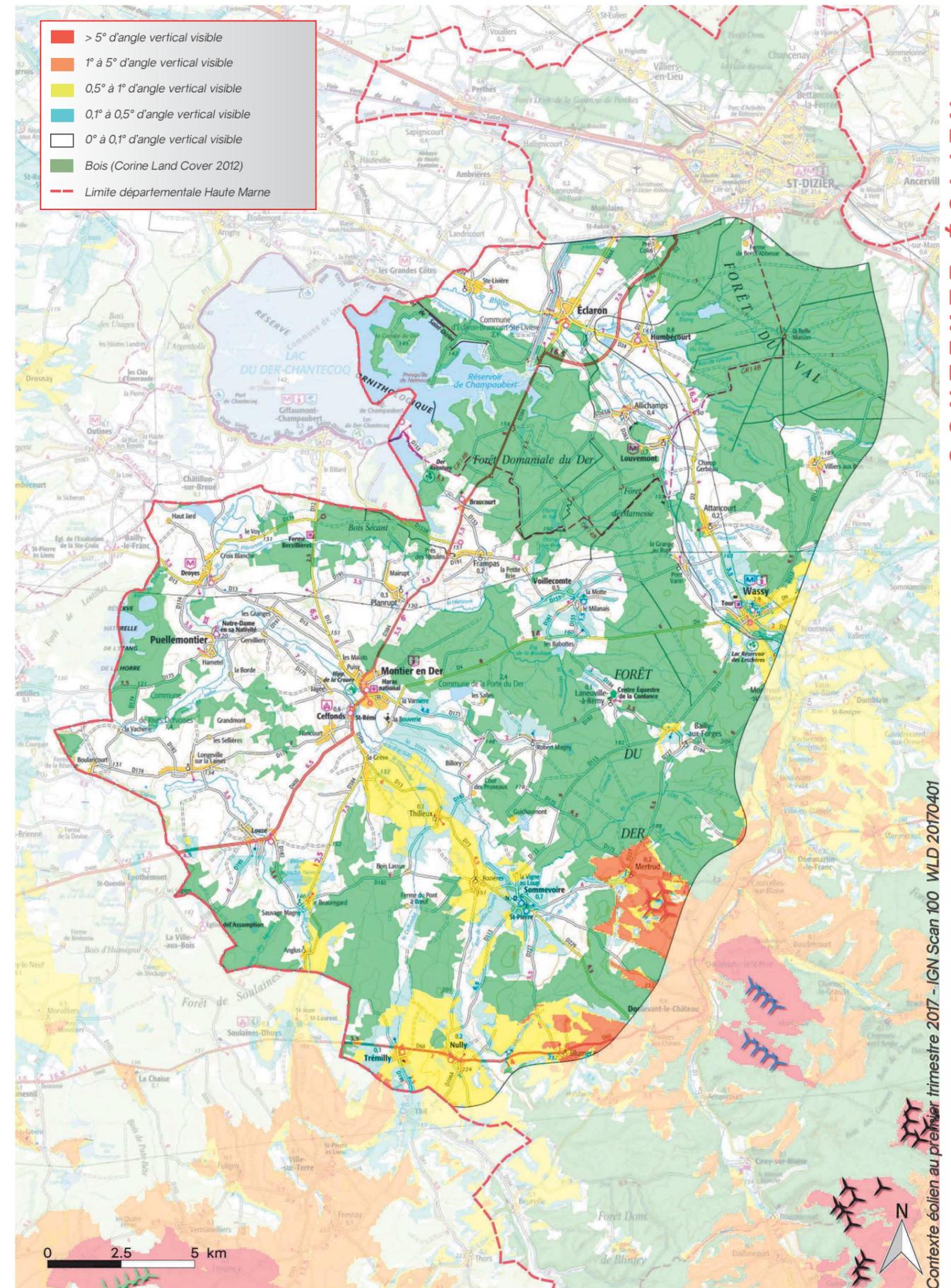
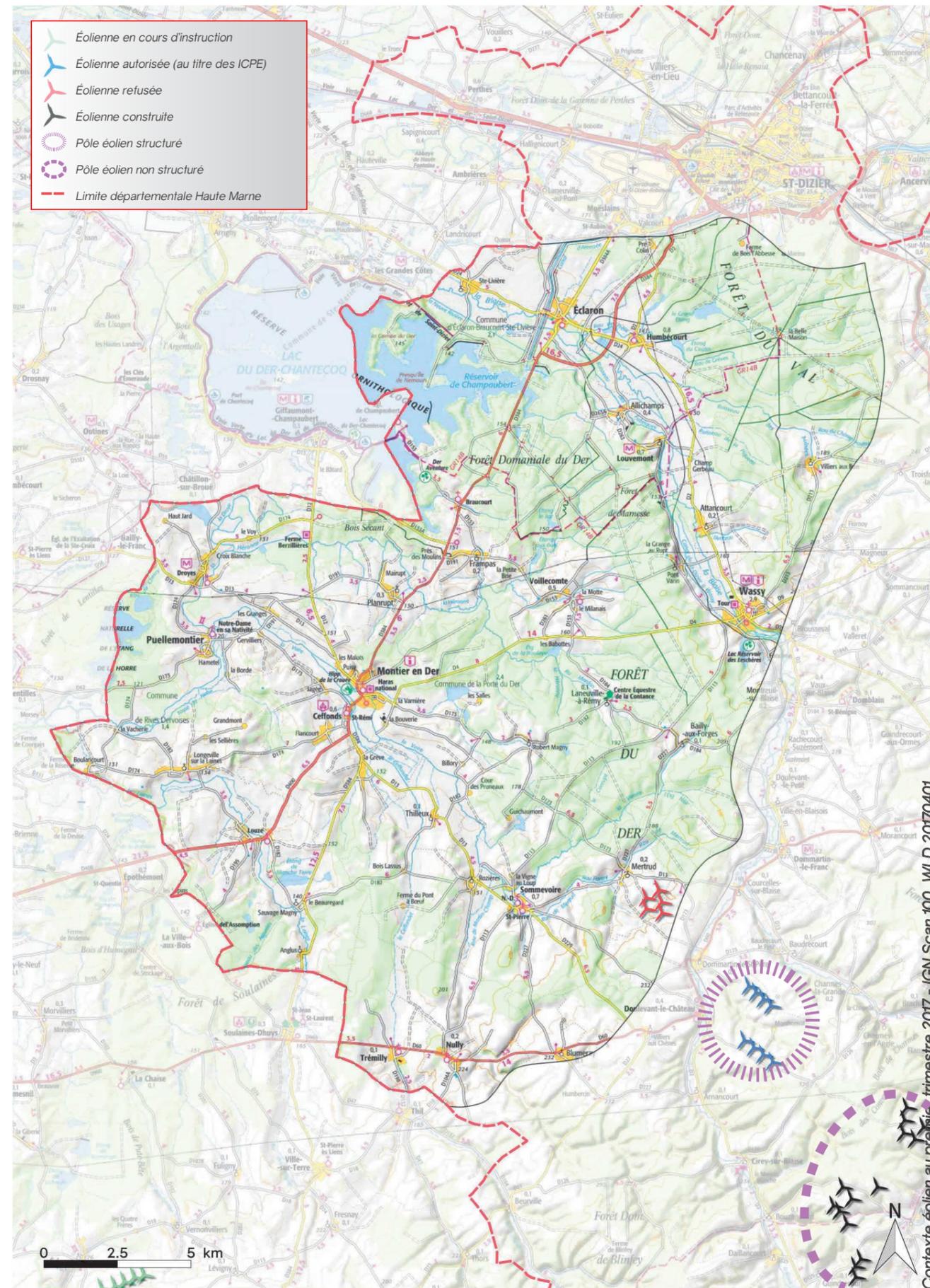


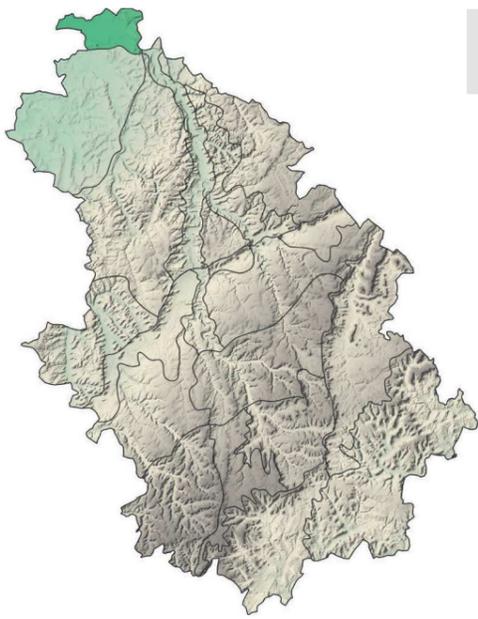
Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.









2 LA CHAMPAGNE HUMIDE ST-DIZIER ET L'OUVERTURE SUR LE PERTHOIS

Les paysages de cette petite unité se composent d'une vaste plaine où l'eau est très présente et qui est entrecoupée et bordée de forêts.

En dehors du milieu urbain de la ville de Saint-Dizier, les vues sont très lointaines du fait de l'absence de relief couplée aux très grandes dimensions du parcellaire. Elles buttent sur les lisières forestières ou glissent le long de la RN 4 qui marque ce territoire

La platitude et l'étendue de la plaine se prêteraient bien à l'accueil du grand éolien. En revanche, la petitesse de l'unité paysagère, la présence de la ville de Saint-Dizier et peut-être plus encore du lac du Der (hors unité paysagère) s'opposent à cet accueil.

APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : FAIBLE



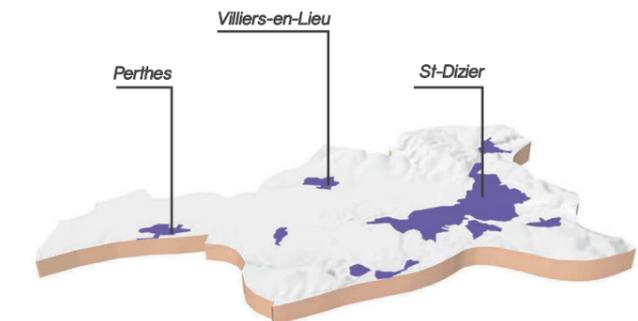
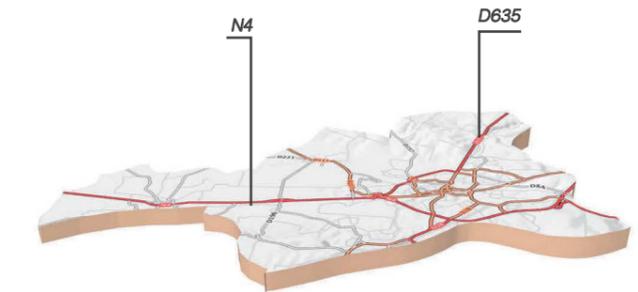
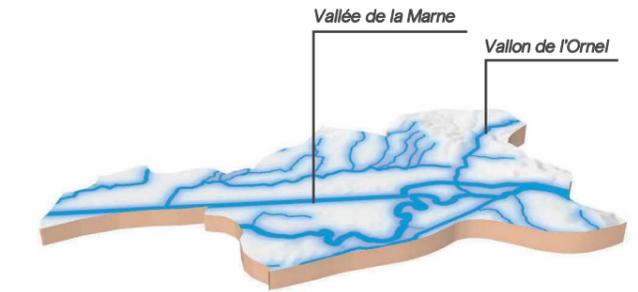
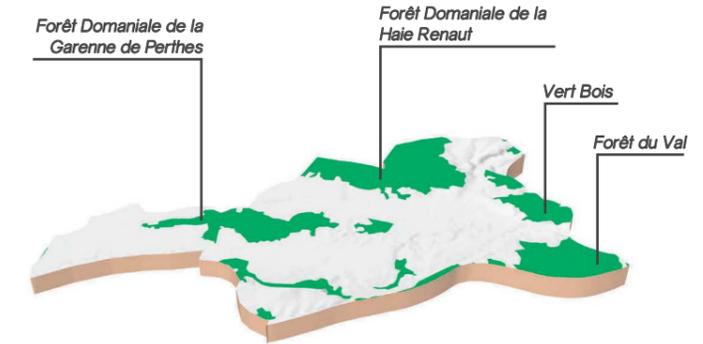
Photo 4 : Plaine agricole borné d'un liseré boisé le long de la RN 4 qui mène à Saint-Dizier (© agence Coûasnon)



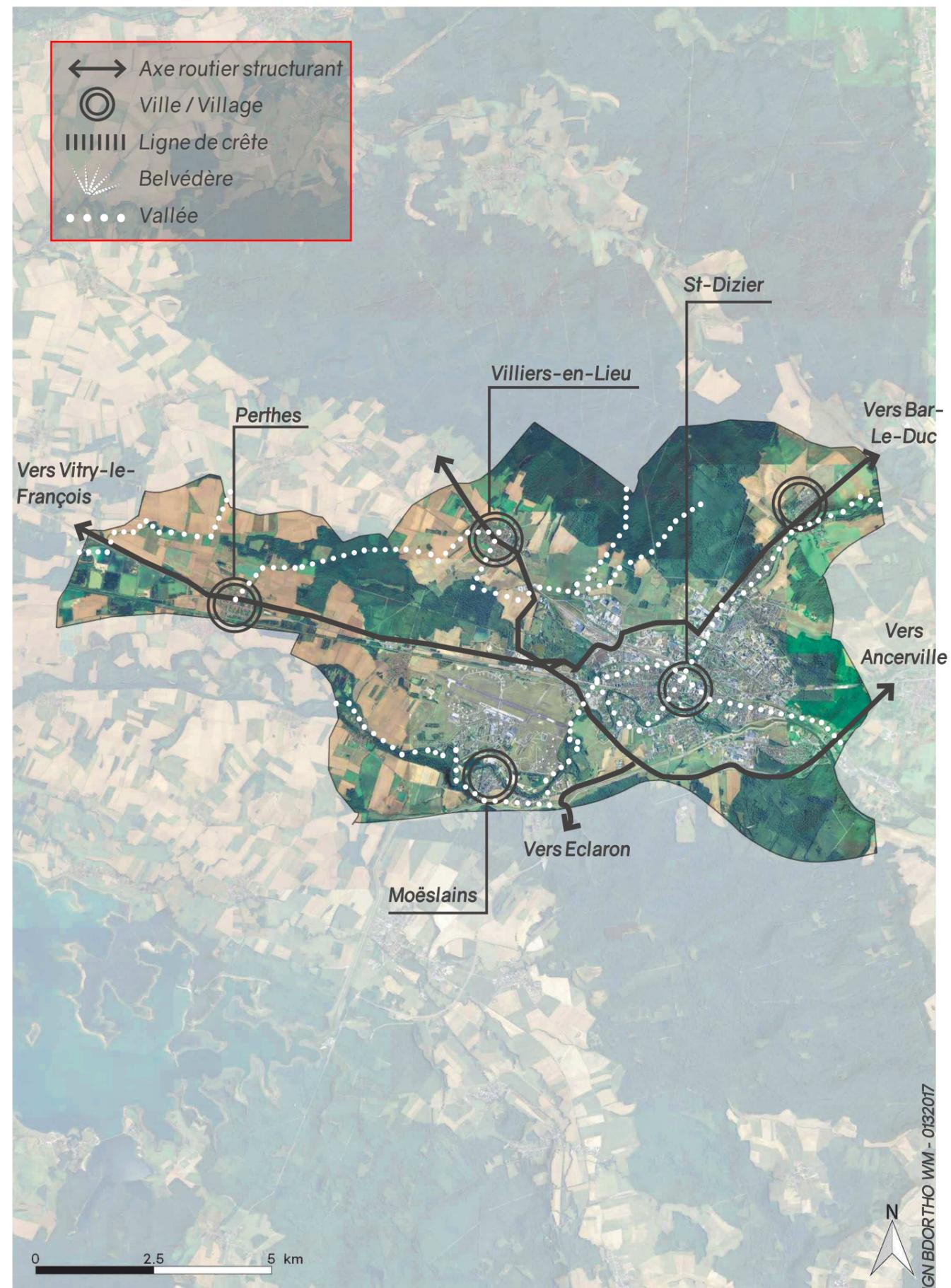
Photo 5 : À la sortie des massifs forestiers des bosquets sont encore présents mais les perceptions s'ouvrent sur la plaine (© agence Coûasnon)



Photo 6 : Cultures et masses boisées se partagent l'espace au nord-ouest de Saint-Dizier (© agence Coûasnon)



Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

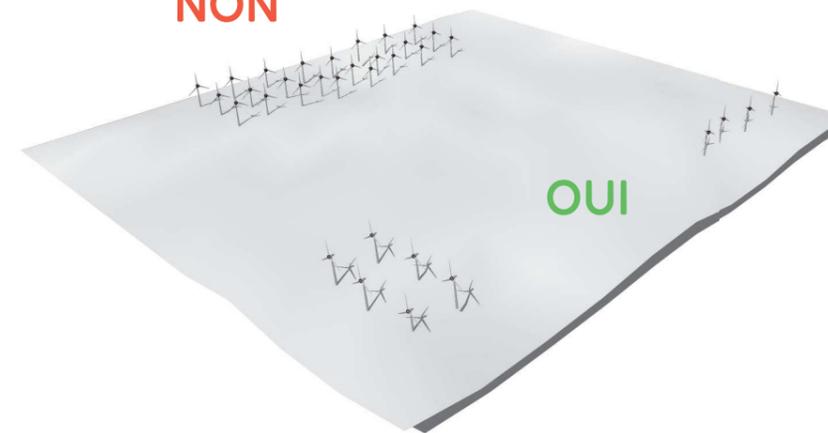


POINTS DE VIGILANCE

Proximité du Lac de Der : Risque d'effet d'artificialisation d'un secteur «naturel» et touristique
La vallée de la Marne : Risque d'effet d'artificialisation et/ou de banalisation
Urbanisation de Saint-Dizier et massifs forestiers : Espace disponible contraint (pour le développement éolien)

RÈGLES D'IMPLANTATIONS

NON



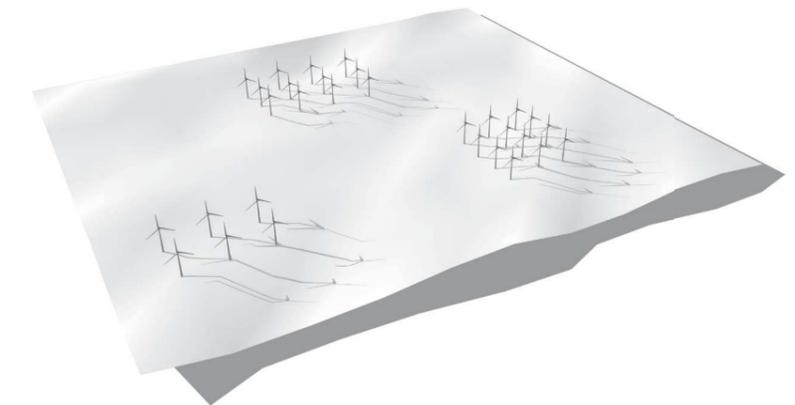
Parc de faible envergure

Dans ces secteurs très contraints, des «petits» parcs (< 10 éoliennes) sont préférables. Ces ponctuations vont constituer des points de repères dans le paysage et animer les perceptions, depuis la RN 4 par exemple.

OUI

Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage (et de constituer des points de repères identifiables), il faut privilégier les parcs géométrisés (ligne unique ou multiples), relativement compacts (éviter les parcs de grande envergure) qui s'appuient sur la trame parcellaire ou sur les lignes de force du paysage .



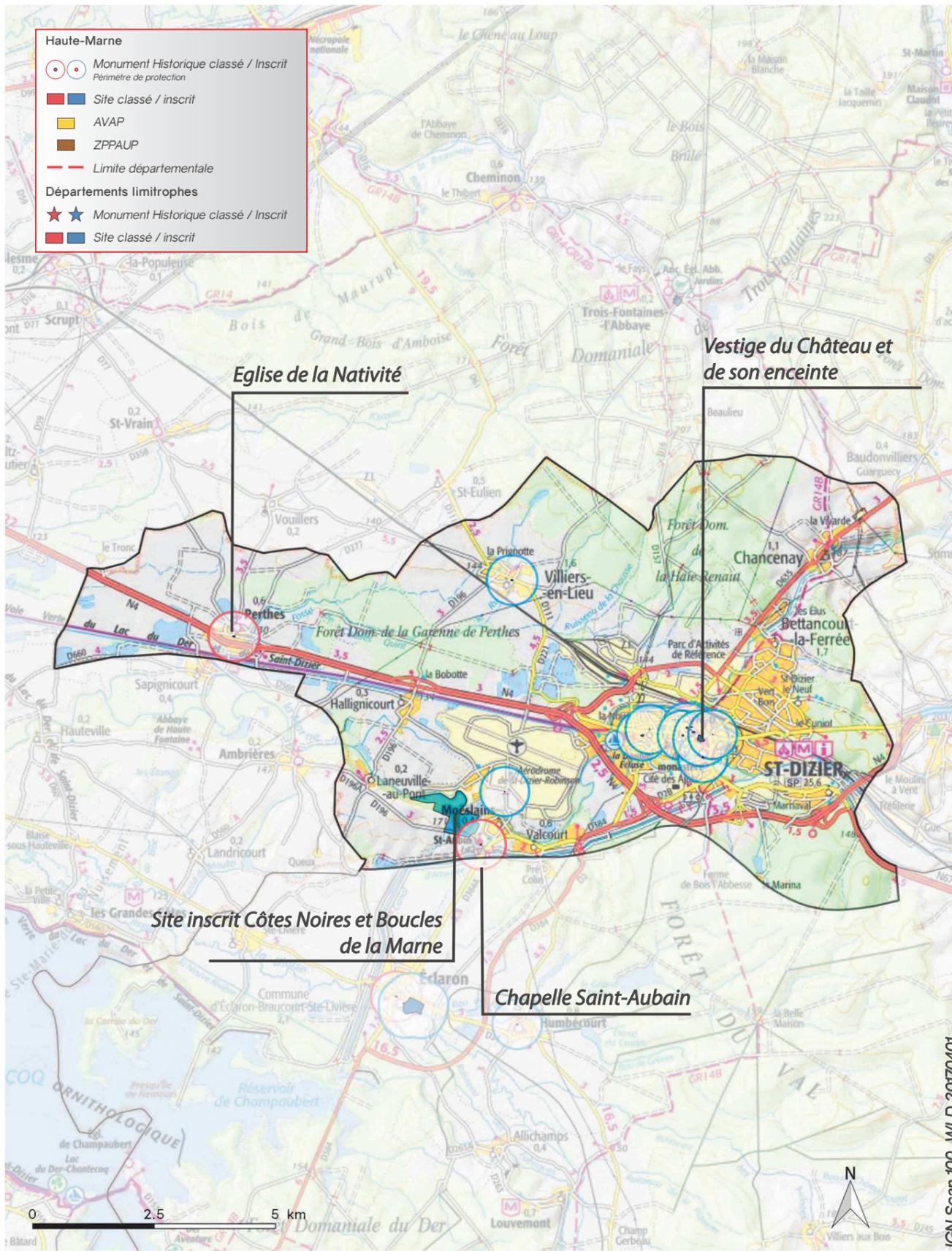
NON



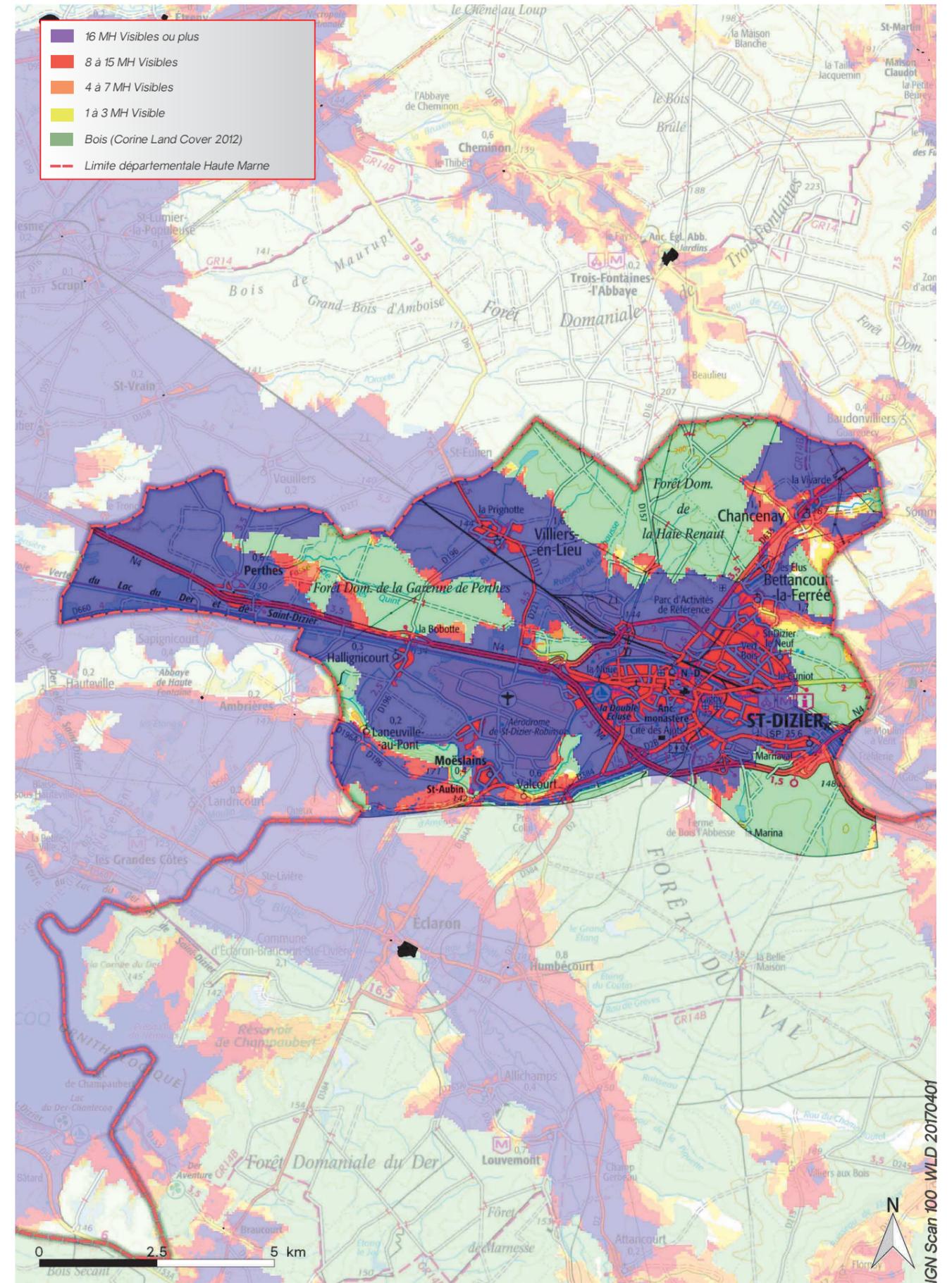
Grandes intervalles entre les parcs

Toujours dans l'objectifs de créer des parcs repères dans le paysage, il est indispensable de pouvoir les dissocier visuellement grâce à des intervalles suffisantes entre les parcs.

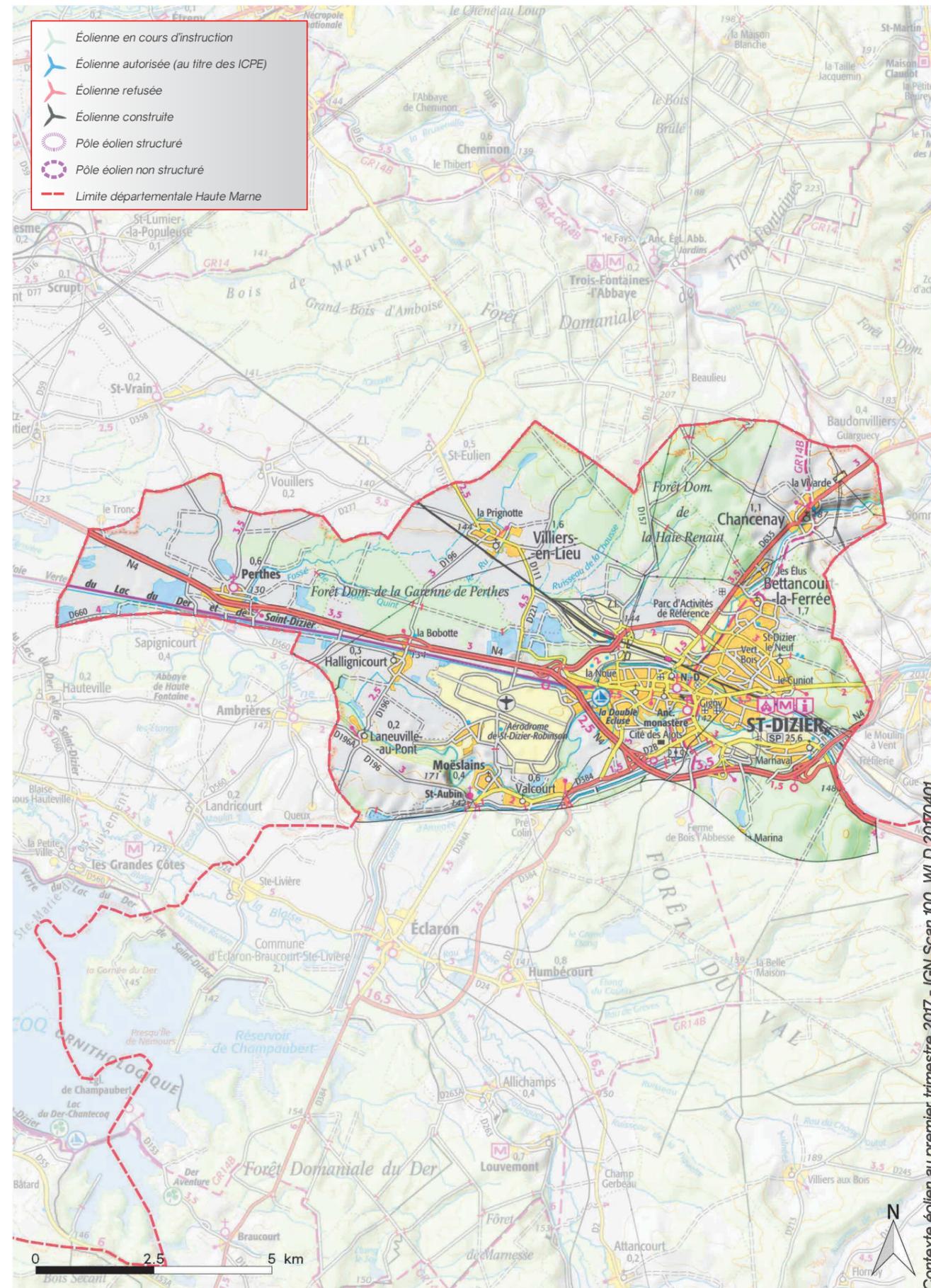
OUI



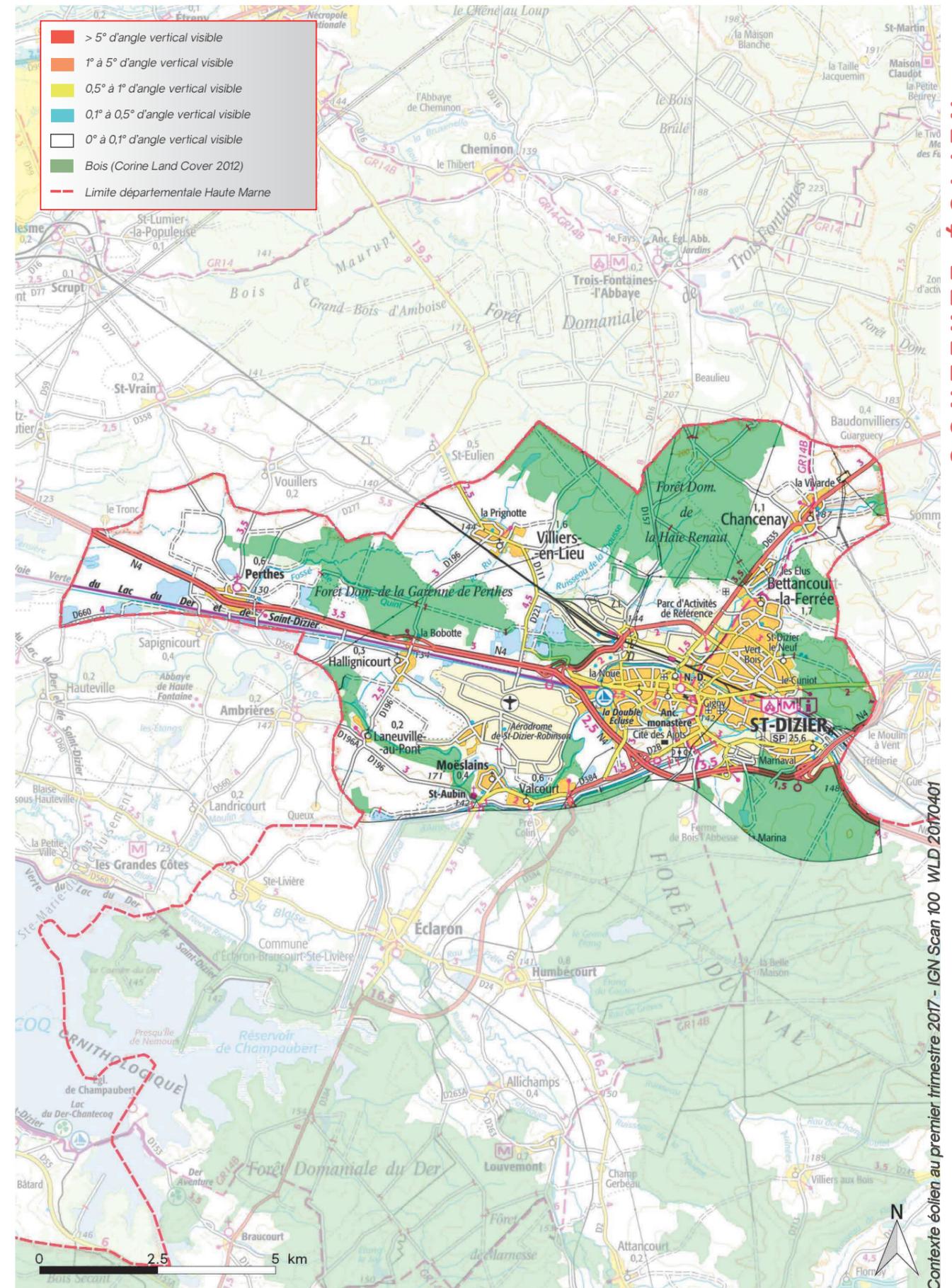
IGN Scan 100 WLD 20170401



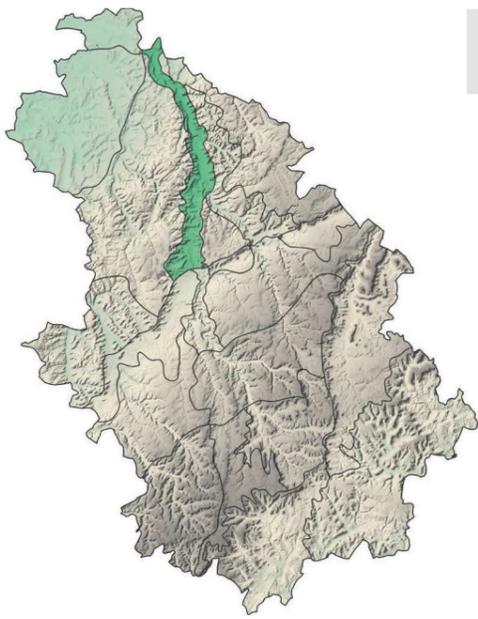
IGN Scan 100 WLD 20170401



Contexte éolien au premier trimestre 2017 - IGN Scan 100 WLD 20170401



Contexte éolien au premier trimestre 2017 - IGN Scan 100 WLD 20170401



3 LE VALLAGE LA VALLÉE DE LA MARNE

La vallée de la Marne présente des caractéristiques variées qui répondent diversement à la question du degré de compatibilité avec l'éolien : Il s'agit d'une vallée aux paysages très anthropisés du fait de la quasi juxtaposition de la RN 67, de la voie ferrée et du canal entre Champagne et Bourgogne ainsi que de la présence d'un grand nombre de bâtiments industriels (silos, hangars, zones d'activités, etc) et de carrières de matériaux en exploitation. En outre, les vues sont souvent longues et profondes et une bonne partie de la vallée est occupée par de très vastes parcelles cultivées : comme celle du parcellaire, l'échelle de perception est vaste. À l'inverse, outre Joinville et Vignory qui constituent de précieux "écrins", certains villages paraissent blottis au cœur de la vallée et les coteaux qui encadrent celle-ci apportent au paysage une échelle qui pourrait souffrir d'une présence trop proche du grand éolien.

APPRECIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : MODÉRÉE



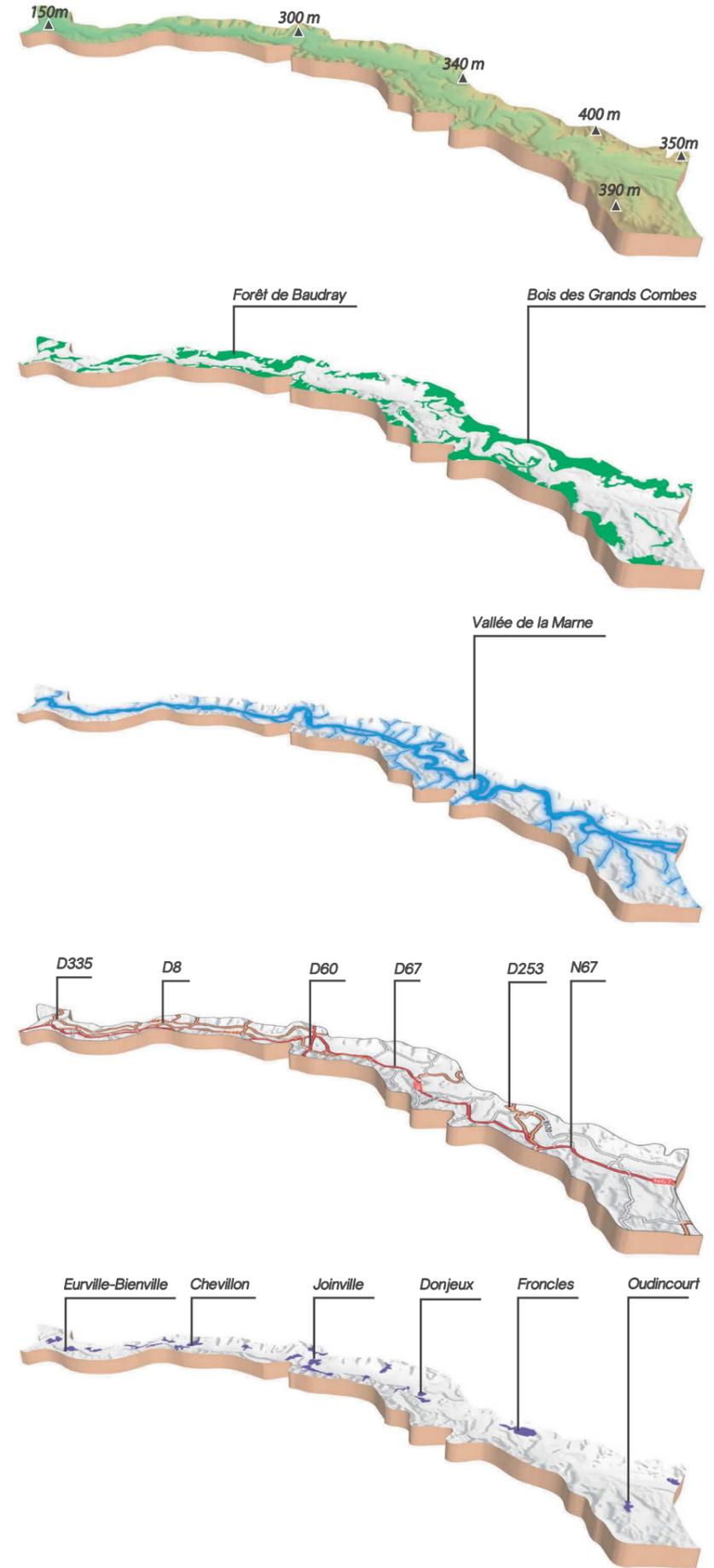
Photo 7 : De nombreux secteurs de la vallée de la Marne, très anthropisés, du fait de la présence de carrières,... (© agence Coüasnon)



Photo 8 : ... de silos et de grandes infrastructures se découvrent à grande échelle. (© agence Coüasnon)



Photo 9 : Tandis que, ponctuellement, à la faveur d'un resserrement, de la présence d'un village (ici : Donjeux), l'échelle se rétrécit nettement. (© agence Coüasnon)



RELIEF

BOISEMENTS

HYDROGRAPHIE

RÉSEAU ROUTIER

URBANISATION

Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

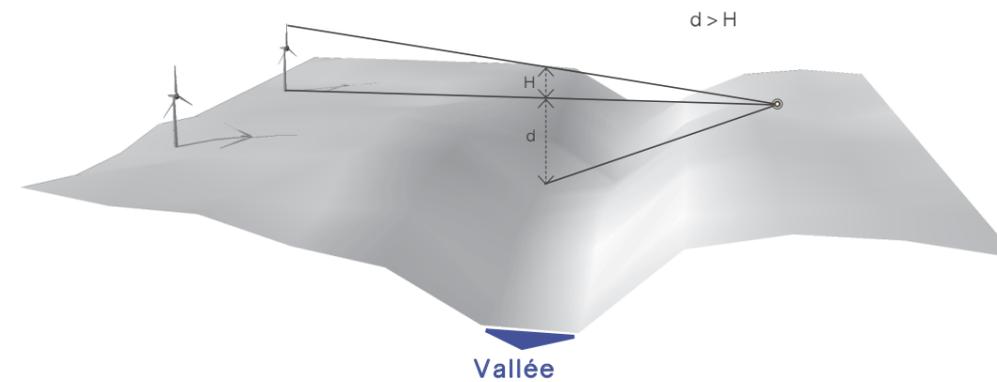


POINTS DE VIGILANCE

La vallée de la Marne : Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)
Villages «nichés» dans la vallée : Risque d'effet de domination

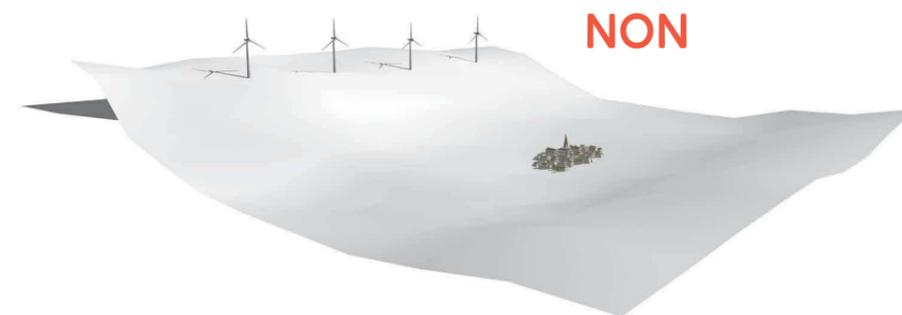
RÈGLES D'IMPLANTATIONS

Respect de l'échelle des vallées



Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.

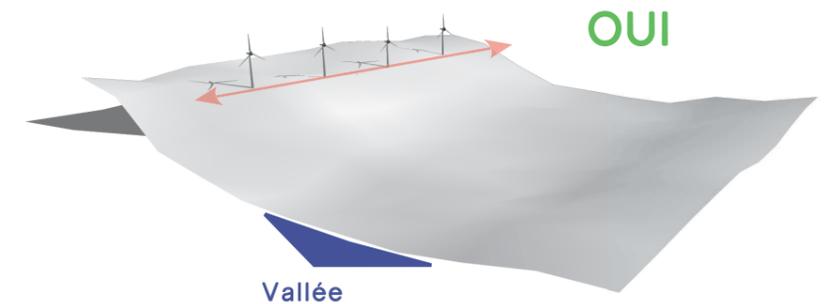
Évitement de l'effet de domination

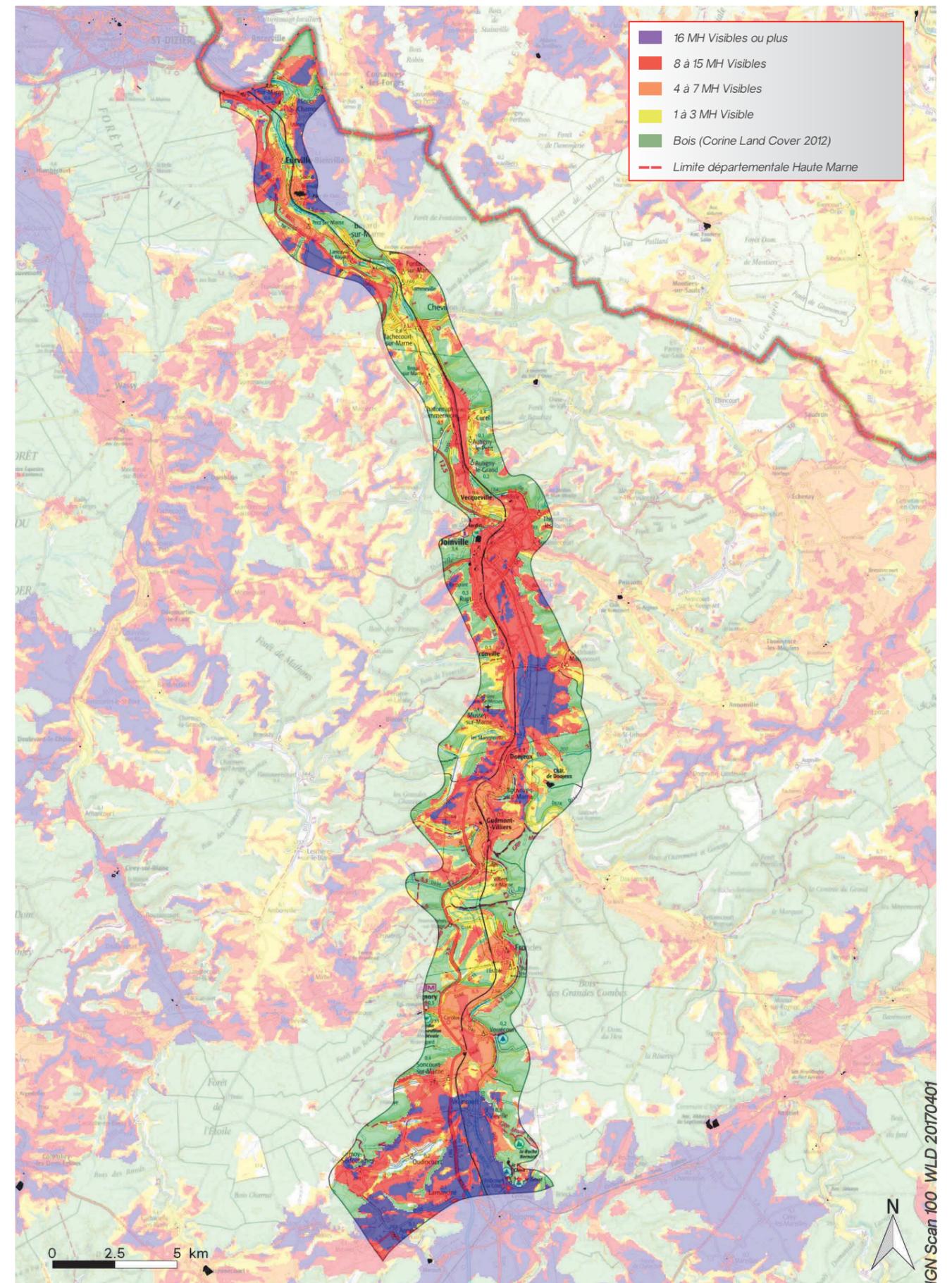
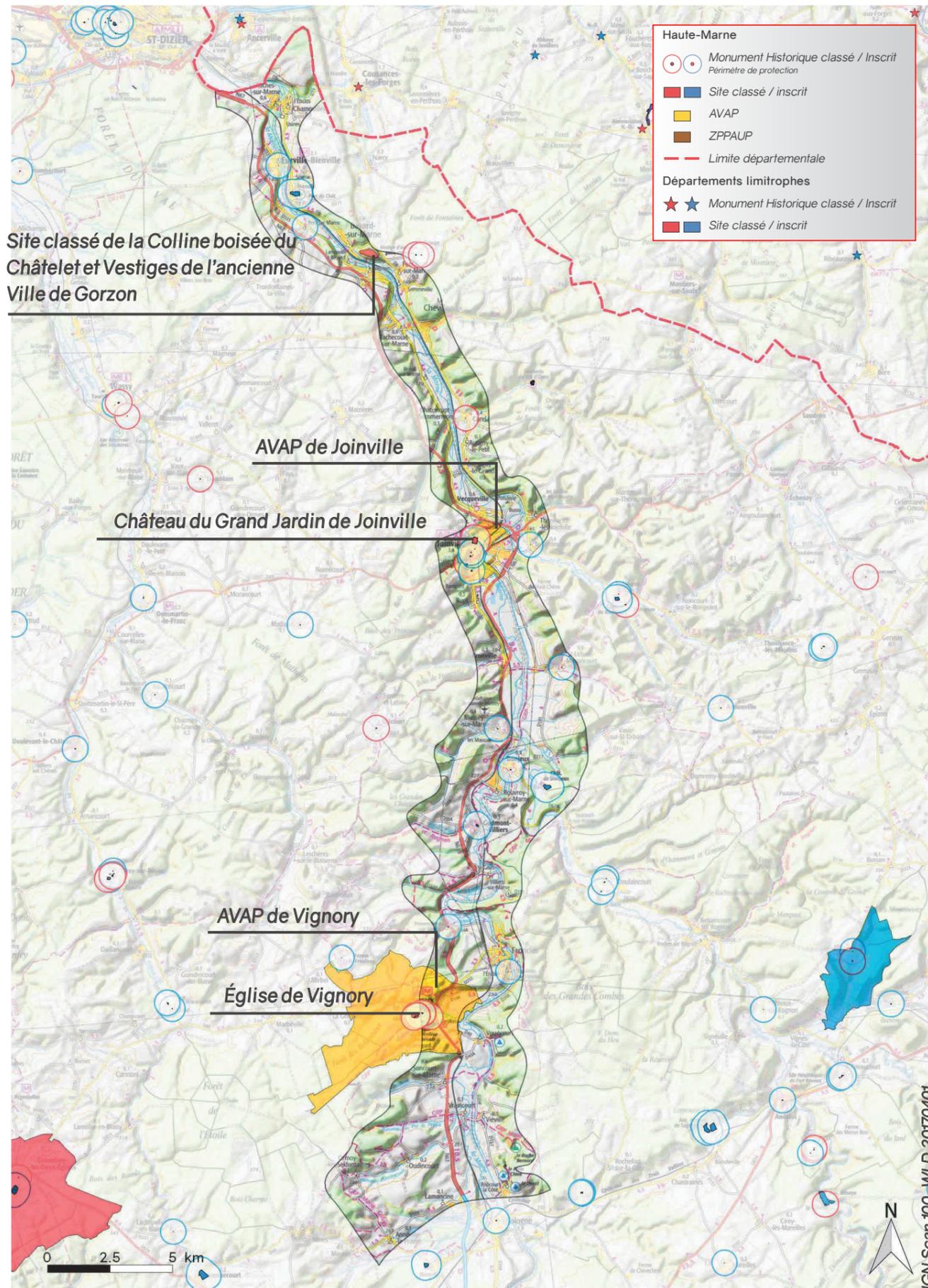


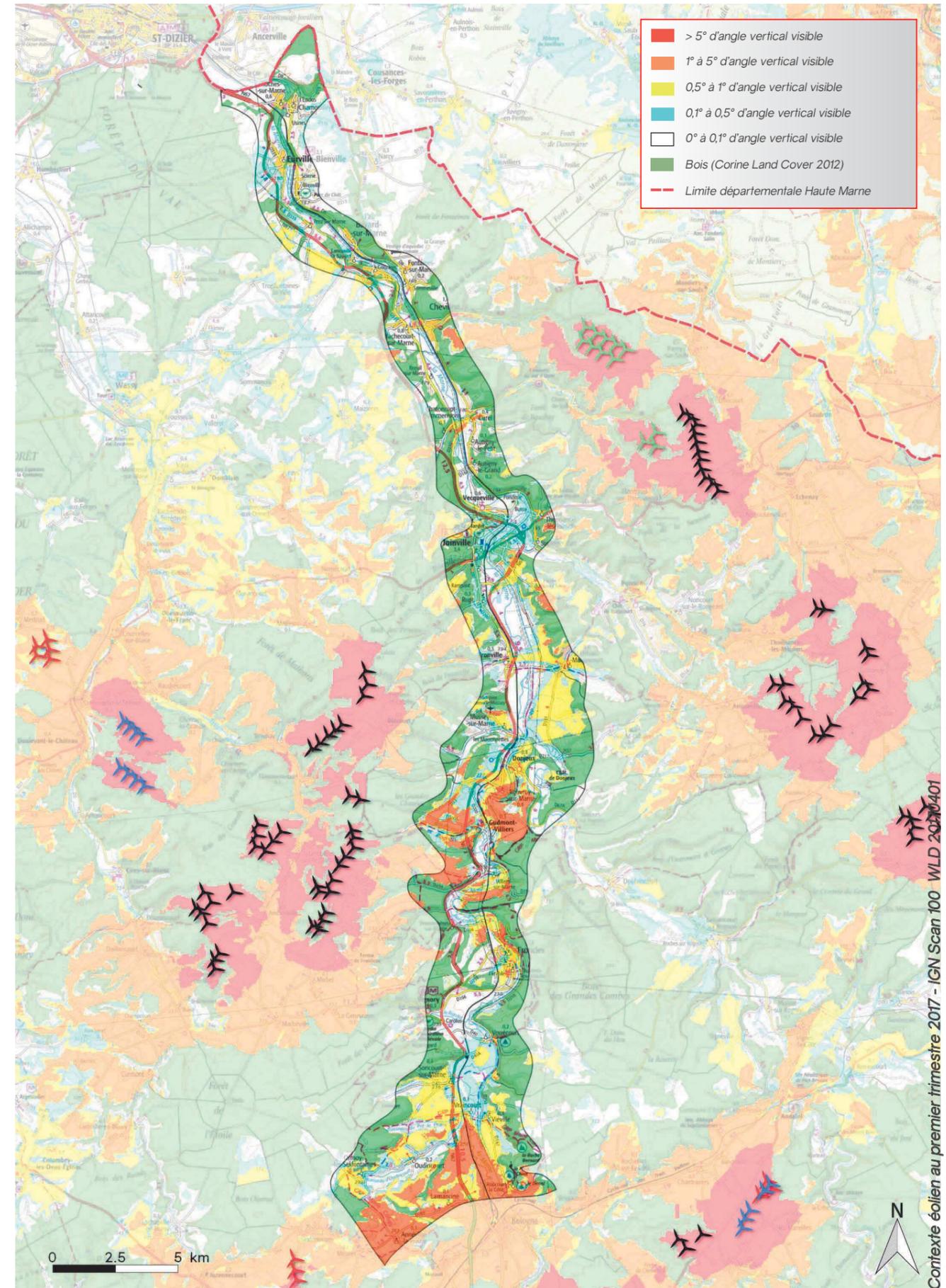
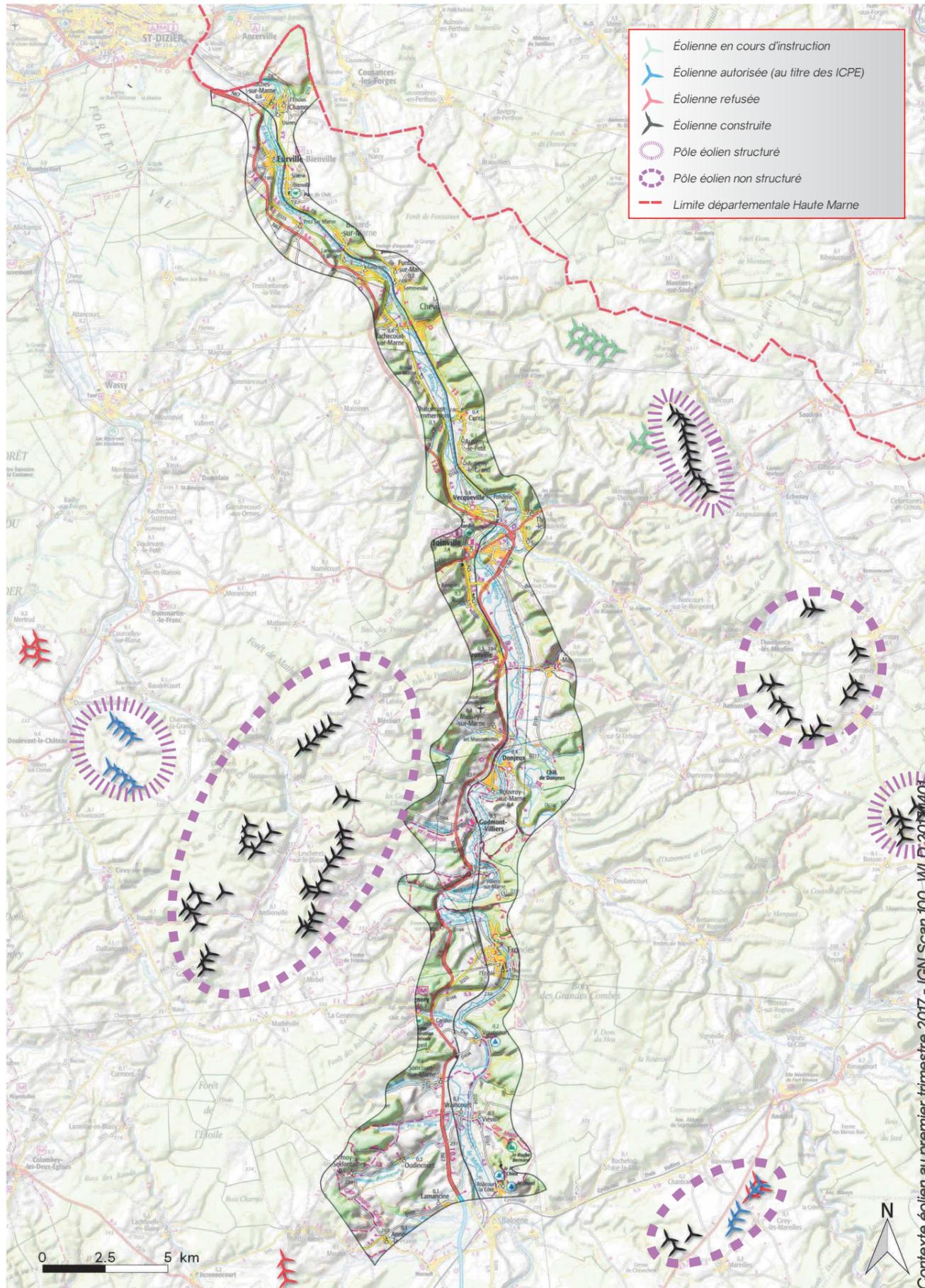
Un recul suffisant doit également être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouette des villages.

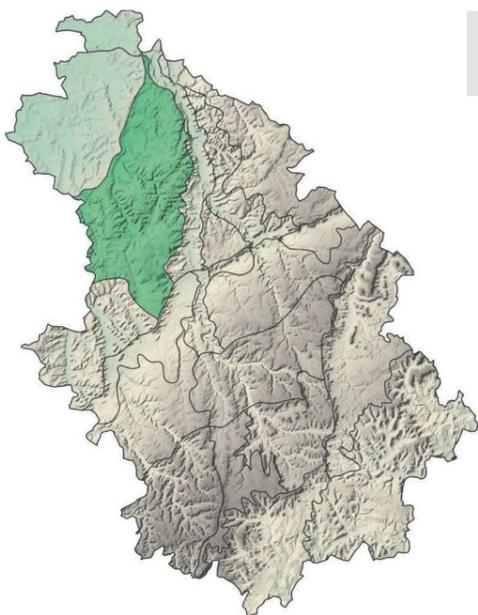
Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation de la vallée de la Marne et des infrastructures existantes (voie ferrée et route nationale), préférentiellement selon un alignement à front unique









4 LE VALLAGE LE VALLAGE DE LA BLAISE

Cette unité paysagère se compose d'un vaste plateau entaillé des vallées de la Blaise et du Blaiseron. Le plateau agricole occupe, très largement, la majeure partie de l'espace et présente un parcellaire à la maille très large et aux horizons extrêmement lointains. C'est le paysage d'une agriculture industrialisée qui compte des bâtiments aux dimensions considérables. Depuis le plateau, le relief apparent semble modéré.

Les vallées - qui accueillent un chapelet de bourgs - se présentent de façon tout à fait opposée si l'on peut dire puisque, au contraire, elles occupent une faible fraction de l'espace et présentent des ambiances intimes avec des paysages agricoles constitués surtout de prairies.

Colombey-les-Deux-Eglises représente un site emblématique tout à fait à part. La Croix de Lorraine constitue un signal qu'on n'imagine pas "luttant" avec des parcs éoliens.

APPRECIATION DE LA COMPATIBILITÉ GLOBALE AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN :
 > en dehors du périmètre de Colombey-les-Deux-Églises : MODÉRÉ
 > dans le périmètre de Colombey-les-Deux-Églises : INCOMPATIBILITÉ



Photo 10 : Vaste parcellaire, très grands bâtiments agricoles et absence de relief constituent les caractéristiques du paysage de ce plateau... (© agence Coüasnon)



Photo 11 : ... d'où jaillit ponctuellement la croix-de-Lorraine, signal emblématique de Colombey-les-Deux-Eglises (© agence Coüasnon)

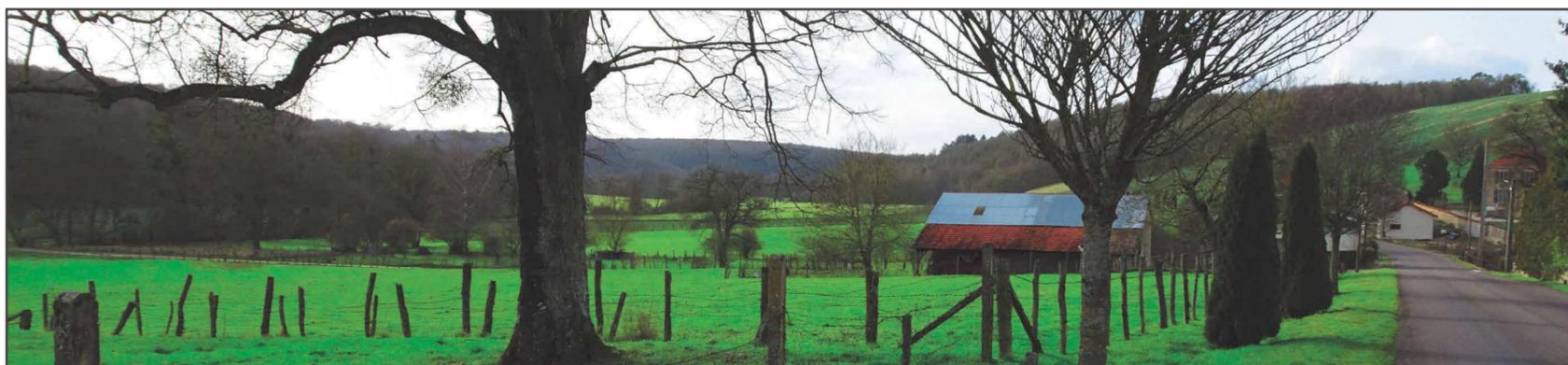
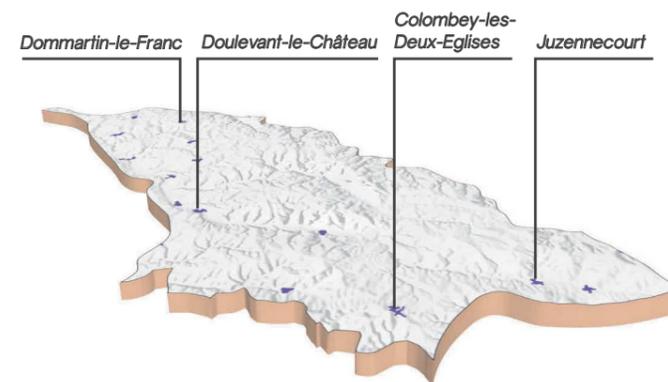
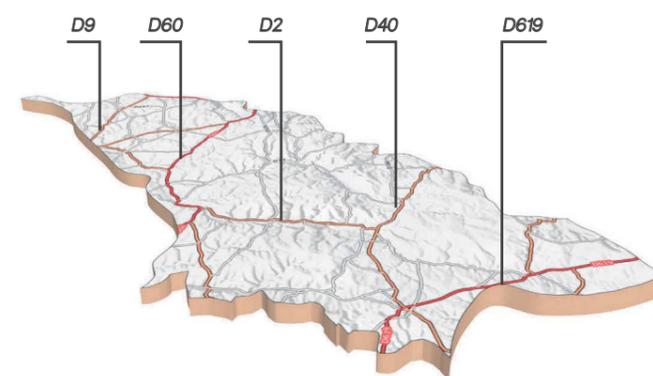
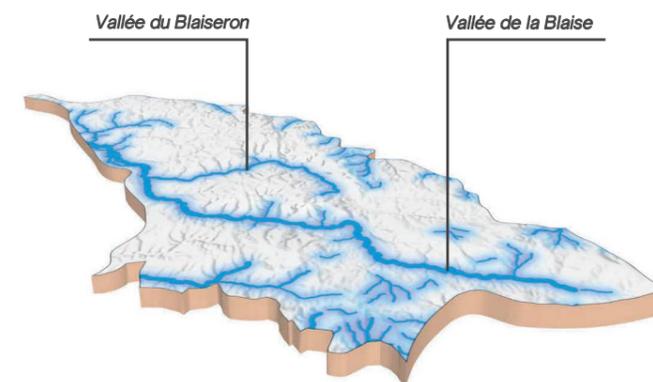
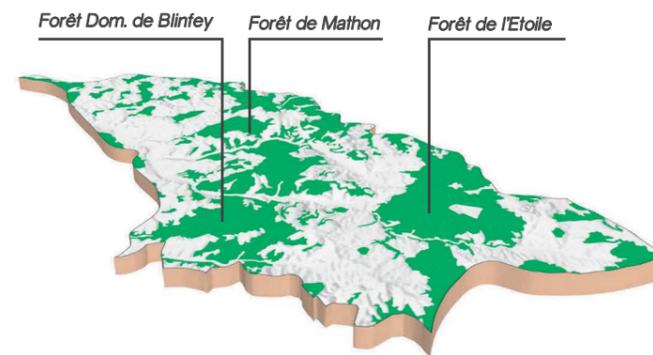
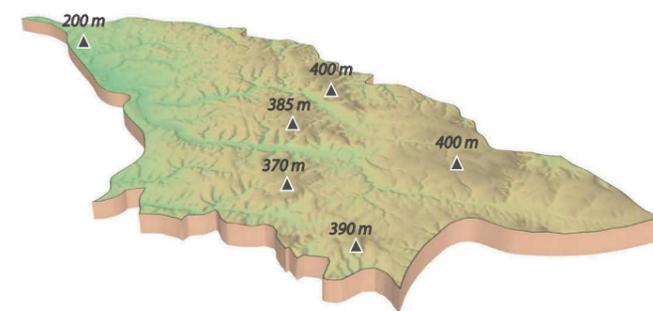


Photo 12 : "À l'opposé" : paysage représentatif de vallon au parcellaire resserré avec le village de Brachay blotti au creux du val. (© agence Coüasnon)



Sources : IGN BD Alti, IGN et Corine Land Cover 2012

RELIEF

BOISEMENTS

HYDROGRAPHIE

RÉSEAU ROUTIER

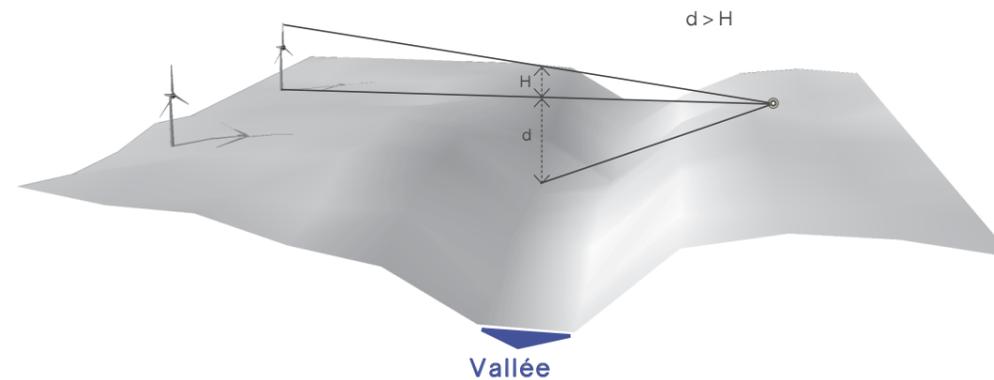
URBANISATION



POINTS DE VIGILANCE

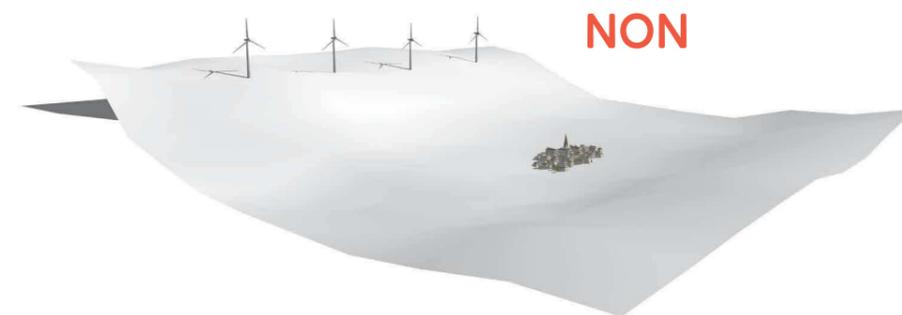
- Colombey-les-deux-églises : **Incompatibilité avec l'éolien > voir analyse détaillée**
- Vallée de la Blaise : **Risque d'effet d'écrasement (appréciation du relief)**
- Villages «blottis» dans la vallée : **Risque d'effet de domination**
- Nombreux secteurs forestiers : **Espace disponible contraint (pour le développement éolien)**

RÈGLES D'IMPLANTATIONS



Respect de l'échelle des vallées

Un recul suffisant doit être conservé entre le projet et les vallées pour éviter un effet d'écrasement. Depuis le versant opposé, la hauteur (h) des éoliennes ne doit pas être supérieure au dénivelé (d) du relief.



Évitement de l'effet de domination

Un recul suffisant doit également être observé vis-à-vis des villages afin d'éviter toute situation de domination des éoliennes sur la silhouettes du village.

Organisation générale appuyée sur les lignes de force en place

Afin de s'inscrire lisiblement dans le paysage, les parcs pourront suivre l'orientation des vallées et/ou des infrastructures existantes. Des alignements à front unique sont à privilégier.

